

De la part de François Mathevet,

Chers collègues,

Comme vous le savez, la crise économique et la hausse des prix que nous connaissons génèrent de multiples effets indésirables . Aussi, je souhaitais vous informer spécifiquement de la situation des abandons d'animaux.

Les structures d'accueil font face à une recrudescence des abandons. Cela a pour conséquence une augmentation des frais de prise en charge, ainsi que des euthanasies plus fréquentes.

Nous bénéficions d'une fourrière animale intercommunale, située sur la commune de Saint-Étienne-le-Molard. Celle-ci est exploitée en concession de service public, par le Domaine des Muriers (toutes les informations sur : <https://www.loireforez.fr/services-au-quotidien/fourriere-animale/>)

La fourrière animale procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés (grâce à leur tatouage ou à leur puce), et à leur restitution quand ils sont réclamés.

Le propriétaire de l'animal devra alors s'acquitter des frais correspondant à la prise en charge et la garde de l'animal et, le cas échéant, à son identification et aux soins vétérinaires et vaccins nécessaires.

Voici, pour rappel, les frais qui doivent être supportés par les propriétaires des animaux abandonnés :

Frais de garde	15€TTC/animal/jour
Frais de prise en charge	10€TTC/animal
Frais de recherche	5€TTC/animal
Frais de déplacement pour récupération jusqu'à la fourrière	0,7€/km (à payer par le propriétaire si celui-ci est retrouvé)
	0,7€/km (à payer par la commune si le propriétaire n'est pas retrouvé)

Vous pouvez, si vous le souhaitez, diffuser ces informations auprès de votre équipe municipale et de vos administrés.

Bien cordialement,

**François MATHEVET**  
**Vice-président délégué aux bâtiments communautaires, aux moyens généraux et au photovoltaïque**